## Muriel Ubéda-Saillard

Professeure à l'université de Lille



Après une thèse soutenue en 2009, consacrée à *La coopération des Etats avec les juridictions pénales internationales*, et un début de carrière à l'université Paris Nanterre, elle a été nommée comme Professeure agrégée de droit public à l'université de Lille en 2014, où elle a exercé les fonctions de Vice-Présidente aux Affaires juridiques et contentieuses pendant deux années.

Directrice du Master 2 Justice pénale internationale depuis sa création en 2015 (co-directrice depuis 2022), elle a été élue membre suppléante du Conseil national des universités (CNU) en 2019 et est également membre de différents jury de prix de thèse, comité éditorial et conseil académique. Elle fait, entre autres, partie du conseil scientifique du premier concours de procès simulé devant

la Cour pénale internationale, en langue française, organisé cette année par l'Académie de droit international. Elle exerce ponctuellement par ailleurs des activités de conseil et siège en tant qu'arbitre et médiateur à la Chambre arbitrale internationale de Paris.

Elle a dirigé ou co-dirigé un certain nombre d'ouvrages en droit international pénal, notamment *La souveraineté pénale de l'Etat au XXI<sup>ème</sup> siècle* (Pedone, 2018) et le *Commentaire article par article du Statut de* Rome (co-dirigé avec J. Fernandez et X. Pacreau, 2e édition, Pedone, 2019), et va publier à la fin de l'année dans la collection Tiré-à-part aux éditions Dalloz (Paris), qu'elle co-dirige, un ouvrage consacré à l'apport doctrinal de Vespasien V. Pella, *La justice pénale internationale au service de la paix mondiale*.

Elle est l'auteur de plusieurs dizaines d'articles en droit international public et pénal, et est chargée de la partie consacrée à la procédure pénale internationale dans la chronique des « Activités des juridictions pénales internationales » qui paraît tous les deux ans à l'*Annuaire français de droit international*.